



Déclaration préalable de l'UNSA Education 64 au CTSD du lundi 18 mars 2019.

La mobilité professionnelle des salariés et des fonctionnaires est un sujet essentiel du bien être au travail de chacun. Le bouleversement imposé aujourd'hui aux enseignants du 1^{er} degré par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale est un élément supplémentaire de déstabilisation dont nos collègues se seraient bien passés.

L'UNSA Education est une fédération progressiste qui ne refuse pas les réformes par principe. Le refus unanime exprimé par les organisations syndicales au plan national et la demande de report à 2020 n'ont pas été entendus par le Ministère de l'Education Nationale. Malgré notre opposition sur le fond et sur la forme, les cadrages et les contraintes nous sont imposés jour après jour. Mais, nous tenons à ce qu'un dialogue social fructueux puisse aboutir à adapter et à finaliser le barème départemental, les conditions d'obtention des bonifications, le découpage des zones territoriales, la typologie des postes et les règles de priorité.

Depuis la CAPD du 8 février dernier et la confirmation de l'obligation qui nous est faite de revoir entièrement dès 2019 le mouvement, nos représentants du personnel ont bousculé leur travail professionnel, pris sur leur temps personnel, et changé leur calendrier parce que nous sommes attachés à des barèmes et des règles paritaires. Avec les services du personnel de la DSDEN, nous avons eu 2 longs groupes de travail. En interne, nos militants de l'UNSA Education ont consacré plusieurs journées de travail et de nombreux échanges préparatoires. Nous avons des principes et des méthodes de travail fondés sur le respect de nos partenaires, et nous attendons en retour d'être respectés et entendus. Cette ouverture au dialogue, à l'UNSA Education, nous l'avons héritée de militants qui depuis des décennies ont lentement et progressivement permis d'installer des barèmes et des règles partagées, adaptées à chaque territoire et aux différentes spécificités.

L'UNSA Education déplore que ces travaux n'aient pas été engagés dès le début de l'année scolaire. Agir avec une telle précipitation ne favorise pas le dialogue pourtant indispensable. Il s'agit là d'un contre-exemple majeur de bonne gestion des ressources humaines dans un service public employant plusieurs centaines de milliers de fonctionnaires.

L'UNSA Education ne refuse pas les évolutions pour les personnels administratifs et pour les enseignants, à condition que ces changements améliorent le fonctionnement de notre institution et permettent aux enseignants de partager ensemble les règles qui jalonnent leur parcours professionnel.

La circulaire ministérielle laisse des marges de manœuvre aux départements. Monsieur le Directeur Académique, les représentants de l'UNSA Education 64 continueront à faire des propositions pour que les barèmes, les procédures de saisies et les règles soient équitables, justes et acceptés par l'ensemble de nos collègues. Nous sommes persuadés que vous partagez notre volonté de construire ce cadre commun même s'il sera certainement nécessaire de le faire évoluer dans les années à venir.